Envoyé en préfecture le 04/11/2022
Reçu en préfecture le 04/11/2022
Affiché le 08/11/2022
ID : 030-213000904-20221017-CM20221017_7-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MALAVAL, Maire.
Convocation du 10 octobre 2022, affichée le 10 octobre 2022.
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR (départ à 19h15), Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ, Michel SOUCHON.
Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Thierry CHARLES est élu secrétaire de séance.
11 : Effectif légal du conseil municipal
11 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice
09 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20221017 07
Jeux d'extérieur pour les enfants

Le Maire donne la parole à Céline JOUIN Conseillère Municipale en charge du dossier.
Celle-ci présente au Conseil Municipal le projet et le plan de financement.
Le coût du projet s'élève à : 42 782,97 € HT
8 556,59 € TVA 20 %
51 339,56 € TTC

La Conseillère Municipale propose le plan de financement prévisionnel hors taxes suivant :

Dépense :	42 782,97 €	
Recette externe : Subvention d'investissement de l'État DETR	12 834,89 €	30 %
Recette externe : Subvention de la Région FRI	10 695,74 €	25 %
Recette autofinancement : Fonds propres	19 252,34 €	45 %
Recette totale :	42 782,97 €	100 %

Considérant l'importance de doter la commune d'une véritable aire de jeux d'extérieur pour enfants,
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de la Conseillère Municipale et du Maire, après avoir délibéré :

- Approuve le projet de crétation d'une aire de jeux d'extérieur pour enfants.
- Valide le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-avant.
- Sollicite l'attribution de l'aide financière de l'État dans le cadre de la DETR 2022.
- S'engage à inscrire la dépense au budget.
- Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.
- Autorise le Maire à intervenir à la signature de tous actes ou documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Voix contre : 2 Abstention : 1 Voix pour : 6

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.
Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL

MAIRIE DE CONCOULES (GARD)